

Investiture faite à Pierre et Martin ESTAVES, 18.11.1618, Villemur, frères, laboureurs de Montvalen, de Pierre TURROQUE, fs à + Ramond, comme mary de Peyronne ESTAVES, fa et héritière de + Pierre ESTAVES, quand vivait laboureur de Montvalen, de tous les droits biens et actions que lad. ESTAVES a sur les biens de ladite hérédité comme est porté par l'instrument passé entre parties, retenu par Me Raymond Moussier, notaire de Tauriac le 16.09.1618.  
Extr. Minutes Timbal, Adhg, 3E26894, PH/JCHR/30.